

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Tél : 02.35.32.59.72
Fax : 02.35.32.10.53

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2020 a été approuvé le 08 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

L'année 2020 a été marquée par des contraintes de différentes natures : sur le plan national : la covid qui a entraîné une charge financière importante (personnel, produits virucides...). Sur le plan local, la commune a pris en charge la garderie qui est donc devenue communale. Un agent a été déclaré inapte à son grade d'Adjoint Technique, la loi nous oblige à le former et à le rémunérer à taux plein pendant cette Période de Préparation au Reclassement d'une durée d'un an, double peine de cette situation : payer un agent en formation et payer un agent pour le remplacer. L'arrêt des produits de la location de la salle des fêtes.

| | | | |
|--------------------------------------|--------------|----------|--------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT : dépenses | 537 601.26 € | Recettes | 602 577.55 € |
|--------------------------------------|--------------|----------|--------------|

| | | | |
|-------------------------------------|--------------|----------|--------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT : dépenses | 132 835.82 € | Recettes | 161 103.07 € |
|-------------------------------------|--------------|----------|--------------|

Le budget 2020 avait donc pour priorités

En fonctionnement :

- Pas d'augmentation de la fiscalité
- Entretien la commune tout en limitant les dépenses liées aux charges à caractère général
- Répondre aux besoins et assurer la sécurité de la population
- Le maintien des crédits alloués aux associations.

En investissement :

Continuer l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, pour l'école : l'achat d'un tableau numérique, de 10 tables et chaises, clôtures..., la voirie, la création de deux poteaux incendie...

1) Budget communal

Il a été établi selon le schéma suivant :

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1-1 Résultat global

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif au budget principal fait apparaître un résultat global

de 62 675.25 € se décomposant comme suit :

| | | |
|-------------------------------------|---|--------------|
| Excédent de fonctionnement cumulé : | | 155 554.52 € |
| Excédent d'investissement cumulé : | - | 21 950.70 € |
| Reste à réaliser : | - | 70 928.57 € |
| | | ----- |
| Résultat cumulé : | | 62 675.25 € |

Le besoin d'affecter à la section d'investissement article R1068 est donc de 92 879.27 euros (70 928.57 + 21 950.70).

Le solde au R002 résultat de fonctionnement reporté est ainsi de 62 675.25 euros (155 554.52 – 92 879.27).

1-2 Section fonctionnement

• Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 693 155.75 € (602 577.55 + 90 578.23 : de résultat antérieur)

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers), aux impôts, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Elles se répartissent comme suit :

| CHAPITRE | CA 2019 | CA 2020 |
|--|---------------------|---------------------|
| 013 – Atténuation de Charges | 9 692.10 € | 7 241.46 € |
| 70 – Produits des services | 31 341.78 € | 36 161.01 € |
| 73 – Impôts et taxes | 340 725.00 € | 345 487.00 € |
| 74 – Dotations et participations | 193 446.97 € | 196 141.93 € |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 10 403.49 € | 5 600.95 € |
| 76 – Produits financiers | 3.67 € | 0.57 € |
| 77 – Produits exceptionnels | 1 015.74 € | 152.13 € |
| 002 – Résultat antérieur | 109 691.58 € | 90 578.23 € |
| 042 – Opérations d'ordre | 26 490.39 € | 11 792.50 € |
| TOTAUX | 722 810.72 € | 693 155.75 € |

Chapitre 013 – Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie.

Chapitre 70 – Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine scolaire et la garderie communale (26 408.01 €), ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) (4 715.33 €).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les concessions dans le cimetière (650 €), les redevances occupation du domaine public (4 281.42 €) et locations diverses (106.25 €).

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes, entre autre la taxe sur le pylône (10 160 €) mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (277 227.00 €).

En 2020, les taux des impôts locaux sont restés stables

Taxe sur le foncier Bâti : 31.69 %

Taxe sur le foncier non bâti : 91.03 %

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'état et la récupération de la FCTVA de fonctionnement (2 885.35 €).

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (logement communal et la salle polyvalente).

Chapitre 76 : S'y trouve les intérêts des parts sociales détenues par la commune au Crédit Agricole.

Chapitre 77 : les mandats annulés sur exercice antérieur.

• Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 537 601.26 €. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Elles se répartissent comme suit :

| CHAPITRE | CA 2019 | CA 2020 |
|---|--------------|--------------|
| 011 – Charges à caractère général | 182 504.65 € | 163 427.97 € |
| 012 – Charges de personnel | 258 056.21 € | 281 330.68 € |
| 014 – Atténuations de produits | 12 079.00 € | 12 079.00 € |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 63 192.64 € | 56 846.42 € |
| 66 – Charges financières | 13 379.14 € | 12 564.37 € |
| 67 – Charges exceptionnelles | 0.00 € | 400.00 € |
| 042 – Opérations d'ordre | 5 315.82 € | 10 952.82 € |
| TOTAUX | 534 527.46 € | 537 601.26 € |

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, l'éclairage public, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives et scolaires, frais d'affranchissements, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments de la voirie, les impôts et taxes versés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Ce chapitre a enregistré une augmentation de la dépense au chapitre 012 par rapport à l'année précédente qui s'explique par un agent placé en Période de Préparation au Reclassement à taux plein. Avec cette augmentation de la charge de personnel, les salaires représentent 52.33 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires : catégorie C = 5 personnes à temps complet
catégorie B = 1 personne à temps complet
catégorie A = 1 personnes à temps complet
- Agents sous contrat : ➤ 1 personne à 35 heures hebdomadaire (remplacement de l'agent en Période de Préparation au Reclassement)

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace notamment les dépenses afférentes :

- Au versement des indemnités et cotisations des élus pour 31 947.51 €
- Aux subventions versées aux associations pour 2 580.00 €
- A la cotisation du SDIS pour 10 190.00 €
- Syndicat Intercommunal du collège Jean Delacour pour 6 844.31 € et les charges de la ZA à régler à la CCICV : 4 411.75 €

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette (emprunts) 12 564.37 €.

1-3 Section d'investissement

- **Les recettes d'investissement**

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 161 103.07 €

Elles se répartissent comme suit :

| CHAPITRE | CA 2019 | CA 2020 |
|---|--------------|--------------|
| 13 – Subvention d'investissement | 27 620.41 € | 14 380.46 € |
| 16 - Emprunts | 62 364.00 € | 0.00 € |
| 10 – FCTVA, taxe d'aménagement | 17 834.85 € | 38 064.76 € |
| 1068 – Affectation de la section de fonctionnement | 102 296.29 € | 97 705.03 € |
| 040 – Dotations aux amortissements et transfert d'ordre | 5 315.82 € | 10 952.82 € |
| 041 – Opérations patrimoniales | 48 949.46€ | 0.00 € |
| TOTAUX | 264 380.83€ | 161 103.07 € |

Chapitre 10 : est constitué du paiement par l'Etat du FCTVA à hauteur de 28 283.77 € et de la taxe d'aménagement 9 780.99 €.

L'affectation de la section de fonctionnement s'élève à 97 705.03 €.

Chapitre 13 : Ce chapitre retrace les subventions reçues.

- **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 132 835.82 €.

Au 01 janvier 2020, Monsieur le Trésorier a demandé que la section d'investissement passe du vote en programmes/opérations au vote en articles, ainsi seuls les restes à réaliser au 31 décembre 2019 restent en programmes/opérations.

Elles se répartissent comme suit :

| CHAPITRE | CA 2019 | CA 2020 |
|---|-------------|---------|
| Opération n° 212 – Columbarium | 0.00 € | |
| Opération n° 215 – Acquisition de matériel | 6 026.51€ | |
| Opération n° 222 – Signalisation sécurité routière | 3 305.87€ | |
| Opération n° 234 – Matériel espaces verts | 0.00 € | |
| Opération n° 236 – Bâtiments communaux | 11 302.80€ | |
| Opération n° 240 – 1 ^{ère} tranche Effacement de Réseaux | 34 756.41 € | |
| Opération n° 241 – 2 ^{ème} tranche Effacement de Réseaux | 38 266.25 € | |
| Opération n° 242 – Enfouissement HTA | 0.00 € | |
| Opération n° 244 – Organigramme centre socio-culturel | 0.00 € | |
| Opération n° 246 – Accessibilité | 428.28 € | |
| Opération n° 248 – Transformateur | 0.00 € | |
| Opération n° 249 – Eglise | 8 669.61 € | |
| Opération n° 250 – Défense Incendie | 14 590.19 € | |

| CHAPITRE (suite) | CA 2019 | CA 2020 |
|---|--------------|--------------|
| Opération n° 251 – Travaux voirie CCICV | 2 827.73 € | |
| Opération n° 252 – Ecole | 17 067.60 € | |
| Opération n° 254 – trottoirs Clos boutons d'Or | 20 877.60 € | |
| Article 2041512 – fonds de concours CCICV voirie | | 4 132.69 € |
| Article 21312 – bâtiments scolaires | | 1 713.60 € |
| Article 21318 – autres bâtiments publics | | 4 293.10 € |
| Article 2151 – réseaux de voirie : voirie communale | | 15 771.42 € |
| Article 21578 – autre matériel et outillage de voirie | | 7 227.50 € |
| Article 2158 - autre matériel et outillage technique | | 1 758.00 € |
| Article 2181 – installation générale et agencement divers | | 2 032.01 € |
| Article 2183 – matériel de bureau et informatique | | 4 231.73 € |
| Article 2184 - mobilier | | 2 612.19 € |
| Article 2188 – autres immobilisations corporelles | | 6 340.20 € |
| Sous-total des opérations/articles : dépenses d'équipement | 158 118.85 € | 50 112.44 € |
| 16 - emprunts | 69 017.71 € | 70 930.88 € |
| 040 – Opérations d'ordre entre section | 26 490.39 € | 11 792.50 € |
| 041 – Opérations patrimoniales | 48 949.46 € | 0.00 € |
| TOTAUX | 302 576.41€ | 132 835.82 € |

2) La dette communale

L'endettement d'Anceaumeville s'évalue en fonction de deux critères :

- l'encours de la dette, qui représente la somme que la commune doit aux banques notamment le remboursement de la salle polyvalente, et
- l'annuité de la dette, qui équivaut à la somme des intérêts d'emprunts d'Anceaumeville et du montant de remboursement du capital au cours de l'année.

Ainsi pour Anceaumeville, l'encours total de la dette, le capital restant dû représente au 31 décembre 2020 : 330 309.19 €.

L'annuité de la dette en 2020 représente 83 495.25 €, c'est la somme :

- des intérêts d'emprunts : 12 564.37 € et
- du montant du remboursement du capital : 70 930.88 €

L'annuité de la dette par habitant est de 126.70 € (83 495.25/ 659 habitants).

Fait à Anceaumeville,

Le 08 mars 2021

Le Maire,



Jean-Marie LANGLOIS

